

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE

MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2020.09.22

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absents : HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoir : Non

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette fonction.

ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 26 relatif aux centrales d'achat,

Vu son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°8 du 17 mai 2018 modifiant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims pour notamment l'autoriser à se constituer en centrale d'achat,

Vu la délibération n°CC-2018-79 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims portant création de la dite centrale d'achat,

Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour la commune de Baslieux-Les-Fismes d'adhérer à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat,
- De donner délégation à toute personne habilitée, la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-les-Fismes, le 28/09/2020

Le Maire, Lucie POLLET

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 02/10/2020 à 20h28

Référence de l'AR : 051-215100322-20200928-2020_09_22-DE

Affiché le 05/10/2020 - Certifié exécutoire le 05/10/2020